

Pour les enfants

CANCERS PÉDIATRIQUES Un élu centriste porte une proposition de loi pour consacrer 0,15 % du chiffre d'affaires des labos pharmaceutiques à la recherche

HÉLÈNE ROUQUETTE-VALEINS

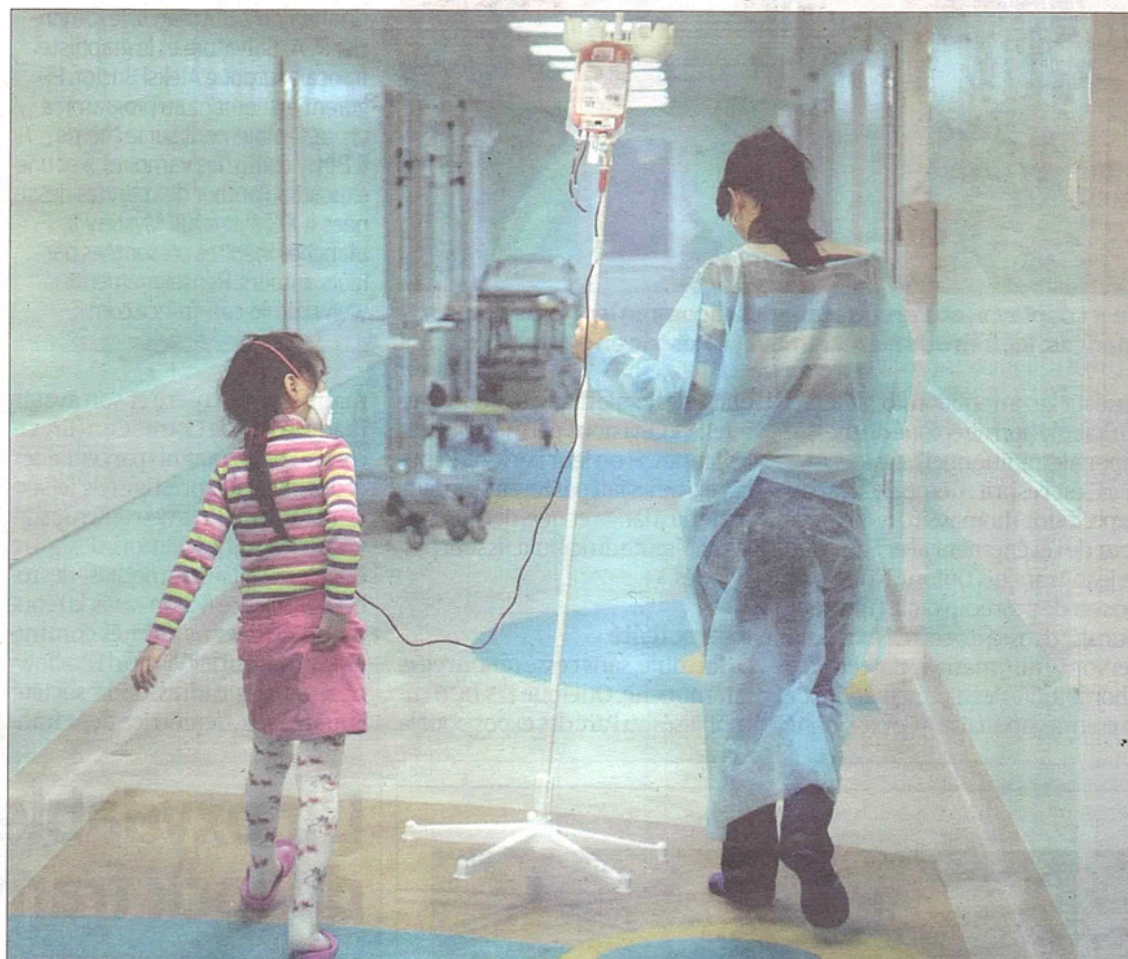
h.valeinsrouquette@sudouest.fr

« Un pays qui ne protège pas ses enfants est un pays mort. » La remarque adressée par Stéphane Vedrenne à une députée PS de Gironde témoigne de la colère du père. Sa petite fille de 8 ans est morte en janvier 2011 d'une tumeur du tronc cérébral. Quand il a lancé l'association Eva pour la vie, c'était pour rendre hommage à l'enfant, mais aussi pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'insuffisance des sommes consacrées à la recherche en oncologie pédiatrique. Et pour protester contre le refus des médecins d'avoir recours à certains protocoles, au motif qu'ils ne sont pas utilisés en France. C'est dire si la proposition du député de Seine-Saint-Denis Jean-Christophe Lagarde lui convient.

42 millions d'euros

L'élu UDI propose la création d'une taxe de 0,15% prélevée sur le chiffre d'affaires des laboratoires pharmaceutiques aux fins de financer des actions spécifiques de recherche dans la lutte contre les cancers pédiatriques. « Celle-ci, note le député, serait affectée à l'institut contre le cancer (Inca) et permettrait de lever près de 42 millions d'euros sans mettre en danger l'équilibre financier de l'industrie pharmaceutique. »

Christophe Grosset, qui travaille sur un cancer pédiatrique particulier - l'hépatoblastome -, estime aussi que cette proposition de loi est porteuse d'espoir. « Mon équipe, assure-t-il, pourra entreprendre de nouvelles études biologiques en lien avec mes partenaires scientifiques et cliniques, et ce au bénéfice des enfants victimes de cancer. » Le cancer sur lequel il travaille est « rare » : 20 à 30 cas par an. Reste que la recherche sur les tumeurs pédiatriques



Avec 500 décès par an, le cancer est la première cause de mortalité des enfants par maladie en France. PHOTO NATALIA KOLESNIKOVA/AFP

est en général beaucoup moins développée en France qu'en Grande-Bretagne, en Allemagne ou en Suède, note le docteur Jacques Grill, de l'Institut Gustave-Roussy. Et qu'elle l'est de façon disparate et ponctuelle. Moins de 2% des fonds dédiés à la recherche anticancer sont alloués aux cancers pédiatriques.

De nouveaux talents

Pour Christophe Grosset, cette proposition de loi pourrait aussi attirer davantage de jeunes chercheurs en oncologie pédiatrique, avec, résume-t-il, « la possibilité de recruter de nouveaux talents dans un domaine souvent délaissé. »

Avec 500 décès par an, le cancer est la première cause de mortalité des enfants par maladie. Les tumeurs cérébrales prédominent nettement. Le taux de cancers sur les enfants a augmenté de 1% à 3% chaque année.

La proposition de Jean-Christophe Lagarde s'attache aussi à renforcer le principe d'individualisation des traitements, notamment dans le cas des maladies dites rares, où il n'existe pas de thérapie curative. C'est en effet un des reproches que Stéphane Vedrenne avait adressés aux médecins : ne pas tenter des pistes scientifiques explorées dans d'autres pays.

UN SPÉCIALISTE

Christophe Grosset est responsable scientifique à l'Inserm et passionné par la recherche biologique. Son équipe (le labo U1053) travaille depuis huit ans à la compréhension des processus moléculaires et cellulaires responsables de la transformation des cellules normales hépatiques en cellules cancéreuses. Depuis deux ans, une partie de ses activités de recherche en biologie est dédiée à l'étude d'un cancer du foie rare chez l'enfant, appelé hépatoblastome. Les travaux qu'il a mis en place regroupent biologistes, ingénieurs, bio-informaticiens, encopédiatres et pathologistes.